

NG

Numéro 5 - Juin 2022

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



NOS DEPUTÉS EN ACTION

**PROJETS DE LOI, MOTIONS,
PRISES DE POSITIONS... P.4**

ÉDITO

Aimer et animer Genève

PARC IMMOBILIER

L'abaissement de l'IDC est une révolution

WOKISME

*De l'indignation insatiable
à la perte de la liberté*

Agenda

JUIN	AOÛT	SEPTEMBRE
14 JUIN 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Vandœuvres	27 AOÛT 2022 Université d'été Au Château des bois à Satigny	25 SEPTEMBRE 2022 Votation populaire
22 JUIN 2022 Assemblée des délégués à Veyrier Dès 19h à l'école de Pinchat		

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	PLR GENÈVE	P. 14	OPINIONS	P. 18
Aimer et animer Genève		Politique culturelle cantonale, un projet qui ne tient pas ses promesses		De l'indignation insatiable à la perte de la liberté	
GENÈVE	P. 4	ASSOCIATIONS	P. 16		
Une plus grande souplesse fondée sur le principe de la confiance		Visite du Conseil fédéral à Meyrin			
Nouveau règlement sur l'énergie: une révolution					

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito

Par Darius Azarpey, vice-président du PLR Genève, et Estelle Tanari

Aimer et animer Genève

Le Covid est passé. Le nouveau couvre-feu sera un couvre-feu pour lutter contre la musique, contre le rire, contre le partage. Le 4 mai, le couperet est tombé: les terrasses fermeront à minuit en Ville de Genève. Cette annonce est un énième coup de massue pour la branche de la restauration déjà très impactée ces dernières années. Elle est aussi un coup porté à la Genève vivante, dynamique, attractive et internationale.

La colère, aujourd'hui exprimée sur les réseaux sociaux, ne vient pas seulement des acteurs professionnels de la restauration mais aussi, et beaucoup, de ses clients; les jeunes qui souhaitent retrouver un semblant de normalité après deux années de privation, les expatriés qui aimeraient aussi retrouver une vie sociale comme dans toute autre ville et bien évidemment, tous les habitants du canton de Genève qui souhaitent ne pas voir leur ville s'éteindre à petit feu.

Le PLR est le parti qui peut saisir que l'«animation» arrivera sur le podium des préoccupations des Genevois en 2023. En Ville, mais aussi à travers le canton, nous avons les moyens de véhiculer un message positif face à une gauche qui assume une politique basée sur l'interdiction et l'austérité.

Soyons force de proposition pour obtenir la paix des ménages, à l'image de notre travail pour la paix des transports. Cette approche implique que nous travaillions aux côtés du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers (GPRH) notamment, dans l'objectif de mettre fin au manque de concertation entre l'État et nos cafetiers, restaurateurs et hôteliers. Nous devons aussi, contrairement aux autres formations, nous constituer une vraie vision en matière d'aménagement des zones animées. Fort est à parier que nous manquerions le coche si nous ne voyions pas quel rôle les zones industrielles ont à jouer dans cette perspective.

Nous sommes confiants car notre parti sait assumer ce rôle de force de propositions. Les prochaines pages vous le confirmeront au travers d'un article d'Alexandre de Senarclens et de Cyril Aellen sur un projet de loi visant à assouplir la loi encadrant les subventions, d'un autre article d'Adrien Genecand concernant l'abaissement drastique des valeurs IDC pour les immeubles, ainsi que d'une prise de position de Joëlle Fiss sur le *wokisme*.

Bonne lecture!

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Genève Tourisme – www.geneve.com,
nikomsoftwaer, freshidea, Cherries – Stockadobe.com,
Tony Texeira

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-22-840144



Une plus grande souplesse fondée sur le principe de la confiance

LE GROUPE DES DÉPUTÉS PLR A DÉPOSÉ UN PROJET DE LOI POUR ASSOULPIR LA LOI SUR LES INDEMNITÉS ET LES AIDES FINANCIÈRES, QUI CADRE NOTAMMENT L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS. ALEXANDRE DE SENARCLENS ET CYRIL AELLEN, DÉPUTÉS, RAPPELLENT L'ORIGINE DE CETTE LOI ET PRÉSENTENT LES AMÉLIORATIONS PROPOSÉES.



Par Alexandre de Senarclens et Cyril Aellen

UN PREMIER BILAN DE LA LIAF

Votée en décembre 2005 par le Grand Conseil à l'unanimité, la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) a redéfini le système de subventionnement des entités para et non étatiques en s'inspirant du droit fédéral et de la législation en vigueur dans différents cantons suisses. Jusqu'alors, aucune législation spécifique ne s'appliquait à Genève aux subventions octroyées par l'État. Le PLR avait été l'un des grands artisans de cette

loi qui a apporté des avancées significatives et bienvenues en matière de contrôle et de transparence dans la gestion des deniers publics.

Toutefois, après plus de 15 ans, il nous semblait nécessaire de faire un premier bilan. Soyons clairs : la LIAF est une excellente loi mais elle doit évoluer en fonction des réalités actuelles. Les nouvelles normes comptables pratiquées par l'État et la réactivité plus importante demandée aux entités subventionnées nécessitent d'apporter de la souplesse au

système actuel. De même, la LIAF a généré une bureaucratie contre-productive qu'il est nécessaire de réduire.

De notre point de vue, l'initiative d'une réforme devait venir du PLR. Nous sommes le parti de la bonne gestion et nous devons montrer que nous savons nous adapter et corriger ce qui doit l'être, même – ou surtout – quand il s'agit d'une loi dont nous sommes à l'origine.

Les auteurs soussignés ont eu le plaisir de rencontrer et d'entendre de nombreuses associations concernées par la LIAF. Nos échanges ont été constructifs et respectueux. Les institutions concernées font souvent preuve d'un grand dynamisme et délivrent des prestations de meilleure qualité, à moindre coût et allégeant l'État de nombreuses tâches et services. Lors des auditions que nous

avons menées, nous avons été convaincus par la nécessité de proposer quelques modifications qui, sans nul doute, profiteront tant à l'État qu'aux entités subventionnées, ainsi qu'aux bénéficiaires des prestations délivrées.

DES ALLÈGEMENTS POUR RETROUVER DE LA SOUPLESSE

Le groupe PLR a donc récemment déposé un projet de loi ayant pour but principal d'alléger les charges administratives imposées par la LIAF aux entités subventionnées par l'État. Ce projet concerne en particulier – mais pas seulement – les associations et fondations actives dans le domaine social, médico-social et culturel qui dépendent pour partie des subventions octroyées par le canton.

Si le dispositif en vigueur à Genève s'est révélé utile et propice à une certaine transparence, il s'est également montré complexe et contraignant. En effet, l'octroi des indemnités et des aides financières est soumis à l'exigence du vote d'une loi inscrivant de manière stricte

les sommes allouées et leur possible restitution.

Aussi, après plus de quinze ans de pratique, nous proposons en particulier quatre axes pour la réforme :

1 Soulager les petites associations et institutions qui voient leur fonctionnement se compliquer et leur budget littéralement « plombé » par les frais et les démarches liés à la comptabilité, à la révision, à la gestion des indicateurs et à l'ensemble des contrôles exigés uniformément par la LIAF dès que la subvention dépasse le seuil de 200 000 francs. Nous proposons d'élever ce seuil à 800 000 francs. Une telle modification permettrait aux organismes peu subventionnés ou de dimension moyenne d'être mis au bénéfice d'une

Le groupe PLR a donc récemment déposé un projet de loi ayant pour but principal d'alléger les charges administratives imposées par la LIAF aux entités subventionnées par l'État.

procédure de contrôle simplifiée et donc de s'acquitter de frais de révision plus faibles.

2 Alléger le travail administratif lié à la négociation d'un contrat de prestations en allongeant sa durée de quatre à cinq ans. La charge de travail, tant au sein des entités subventionnées qu'au sein de l'administration cantonale, sera ainsi réduite de 20 %. Une durée de cinq ans correspondrait d'ailleurs à celle des actuelles législatures.

3 Encourager la recherche de fonds propres privés en offrant une plus grande latitude aux entités subventionnées qui se donnent de la peine pour en rechercher. Celles-ci pourraient conserver des montants non dépensés si certaines conditions sont réalisées. Il est important de récompenser les institutions qui font des efforts pour trouver des recettes supplémentaires, provenant soit de leurs activités propres, soit d'une meilleure recherche de dons. Aussi, l'adoption de ce projet de loi permettrait aux entités subventionnées de garder des sommes non-dépensées lorsqu'elles peuvent justifier de besoins futurs

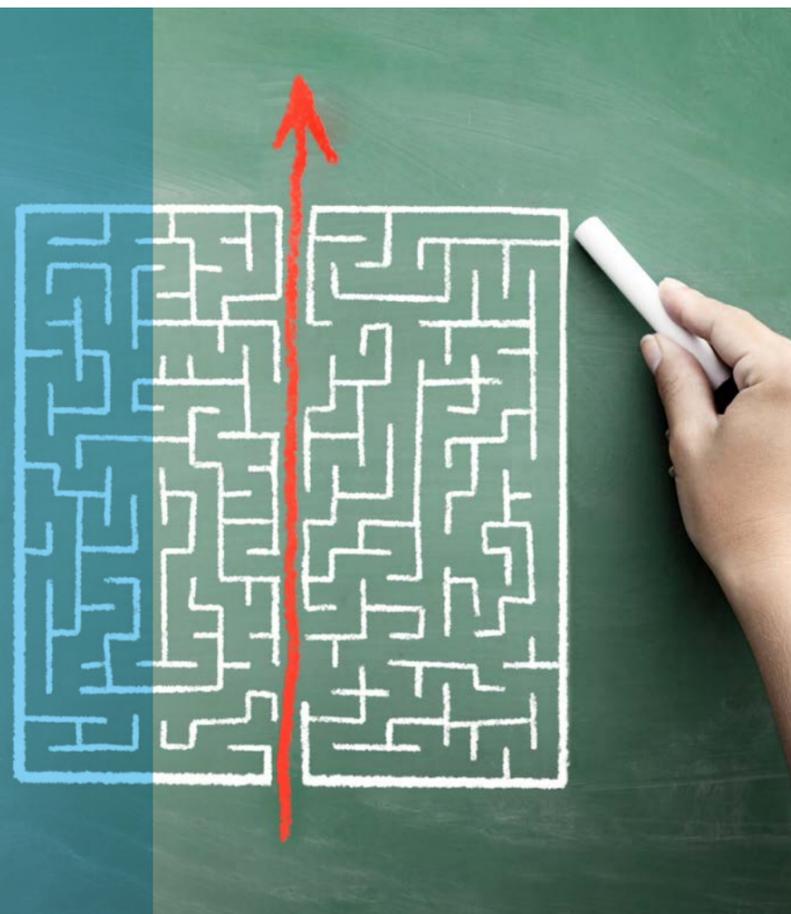
en lien avec les prestations délivrées, quand elles sont chargées de délivrer de nouvelles prestations ou lorsque cela est nécessaire pour constituer des réserves afin d'entretenir ou développer des infrastructures en lien avec les prestations fournies.

4 Permettre, durant la période quinquennale, l'adaptation par un avenant, non soumis à la ratification du parlement, du contrat de prestations. L'idée est d'assouplir les relations entre l'État et les entités subventionnées pour coller au mieux à l'évolution des besoins de l'entité et des personnes qui en dépendent.

Aussi, de façon générale, si ce projet de loi est voté et correctement appliqué, il devrait permettre de réduire la bureaucratie de l'État, ainsi que le nombre de fonctionnaires. Enfin, pour des montants qui n'ont qu'un faible impact sur les comptes de l'État, ce projet devrait alléger une procédure administrative et parlementaire devenue particulièrement lourde, sans réel gain démocratique. Dans la pratique, les contrats de prestations et les lois qui y sont liées, sont actuellement votés avec retard.

C'est aussi un projet de loi qui responsabilise les entités subventionnées tout en affirmant une marque de confiance et une reconnaissance de leur travail au service des Genevoises et des Genevois.

La LIAF est une excellente loi mais elle doit évoluer en fonction des réalités actuelles.



Nouveau règlement sur l'énergie : une révolution

EN AVRIL DERNIER, LE CONSEIL D'ÉTAT A ABAISSÉ DRASTIQUEMENT L'INDICE DE DÉPENSE DE CHALEUR ADMISSIBLE POUR LES BÂTIMENTS, SANS ATTENDRE LA FIN DES TRAVAUX PARLEMENTAIRE EN COURS SUR CE SUJET. ADRIEN GENECAND, DÉPUTÉ, PRÉSENTE CETTE RÉFORME QUI IMPACTE DE NOMBREUX PROPRIÉTAIRES.

L'année électorale 2023 approchant, le Conseil d'État a adopté, le 13 avril dernier, une modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn). Elle contient deux mesures phares de la stratégie climat du canton : un abaissement de l'indice de dépense de chaleur (IDC) à 450 MJ/m²-an et l'usage quasi exclusif d'énergies renouvelables lors du changement de chaudières. Nous nous concentrons dans cet article sur la première mesure, à savoir la question de l'enveloppe des bâtiments et de la chaleur qu'ils consomment. Concernant la deuxième mesure, nous nous limiterons à préciser qu'elle implique le passage à des pompes à chaleur ou un raccordement à des réseaux thermiques structurants dès que cela est possible au moment du changement des installations de production de chaleur.



Par Adrien Genecand



UNE RÉDUCTION DRASTIQUE DE L'IDC

L'IDC, exprimé en mégajoules par mètre carré et par an [MJ/m²-an], représente la quantité annuelle d'énergie consommée pour la production de chaleur, incluant le chauffage et l'eau chaude sanitaire, ramenée à un mètre carré de plancher chauffé.

Le nouveau règlement prévoit donc l'obligation d'atteindre le seuil de 450 MJ/m²-an pour l'ensemble du parc immobilier existant d'ici à 2050. Cette modification est une petite révolution, car un bâtiment ne devait précédemment être rénové que s'il dépassait les 900 MJ/m²-an. Il s'agit toutefois également d'une chance, car c'est probablement dans ce domaine que le potentiel très important d'amélioration doit être fait pour atteindre nos objectifs climatiques. En effet, les bâtiments concentrent à eux seuls environ 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre !

Cette stratégie de baisse de l'IDC et son déploiement dans le temps permettront d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques fixés par le Conseil d'État. Le dispositif tel que revu s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le cadre d'un projet de loi (12593) actuellement en cours d'étude au Grand Conseil.

60% DU PARC IMMOBILIER CONCERNÉ

Les familles d'immeubles visées par la modification du règlement se répartissent comme suit :

- 800 MJ/m²-an et plus : env. 1000 bâtiments, qui représentent 2 % du parc et 4 % de la consommation thermique ;
- entre 650 et 800 MJ/m²-an : env. 3500 bâtiments, qui représentent 7 % du parc et 7 % de la consommation thermique ;
- entre 550 MJ/m²-an et 650 MJ/m²-an : env. 8500 bâtiments, qui représentent 18 % du parc et 19 % de la consommation thermique ;
- entre 450 MJ/m²-an à 550 MJ/m²-an : env. 15 700 bâtiments, qui représentent 33 % du parc et 34 % de la consommation thermique ;
- 450 MJ/m²-an et moins : env. 19 000 bâtiments, qui représentent 40 % du parc et 36 % de la consommation thermique.

Vous pouvez donc entrevoir le chantier dont il s'agit car il sera dorénavant fait obligation à 60 % du parc (près de 29 000 bâtiments) de prévoir une rénovation relativement lourde à plus ou moins brève échéance.

UNE TEMPORALITÉ LÉGÈREMENT ÉCHELONNÉE

Il convient maintenant de vous préciser la temporalité de cette opération. En effet, le seuil IDC fixé de 450 MJ/m²-an constitue un « seuil déclencheur » qui va obliger les propriétaires à analyser leurs bâtiments et réfléchir sur la façon de réaliser leur assainissement. Dans ce cadre, il faudra tenir compte que les rénovations devront être réalisées pour correspondre à l'abaissement du seuil maximal autorisé, d'ores et déjà prévus par l'État selon le calendrier suivant : 800 MJ/m²-an dès 2022 jusqu'à fin 2026 ; 650 MJ/m²-an dès 2027 jusqu'à fin 2030 ; 550 MJ/m²-an dès 2031.

La baisse brutale et rapide du seuil de l'IDC obligera donc environ 13 000 bâtiments à envisager de sérieux travaux d'ici à moins de 10 ans.

Il sera dorénavant fait obligation à 60 % du parc (près de 29 000 bâtiments) de prévoir une rénovation relativement lourde à plus ou moins brève échéance.

L'ÉPINEUSE QUESTION DU FINANCEMENT

Les coûts de l'isolation périphérique, hors installation de production et distribution de chaleur, s'élevaient, selon une étude de l'HEPIA et de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) de 600 à 1300 CHF/m² de surface de référence énergétique (SRE). Les investissements à consentir pour les propriétaires de maisons individuelles (villas et maisons allant jusqu'à 5 appartements) sont particulièrement importants et pourraient confronter leurs propriétaires à des difficultés en raison de la rupture dans la prévisibilité juridique. Il en sera de même pour les PPE et singulièrement pour les PPE de grande taille dont les fonds de rénovation ne suffiront probablement pas à couvrir cet investissement totalement inédit dans son ampleur.

Dans le domaine de l'immobilier de rendement – nous pensons ici particulièrement à nos caisses de pensions – le nœud du problème vient du fait que les travaux ne sont pratiquement pas imputables aux locataires, alors que ce sont eux qui bénéficient de ces travaux en voyant leurs charges baisser. Une initiative de l'ASLOCA vise d'ailleurs à compliquer encore la situation en rendant complètement impossible toute imputation.

Le groupe des députés libéraux-radicaux travaille dans ce cadre à trouver un mécanisme d'encouragement aux propriétaires qui rende attractif ce changement réglementaire. Nous sommes convaincus que c'est dans le domaine de la construction que nous pourrions atteindre nos objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique, mais que cela nécessite d'agir rapidement.

Pour terminer, précisons que l'OCEN a décidé de ne pas faire usage du nouveau règlement en 2022. Au regard du délai d'application ainsi ménagé, nous regrettons profondément que la question du financement actuellement débattu en commission du Grand Conseil n'ait pas pu être menée jusqu'au bout avant la publication du nouveau règlement. Cela aurait certainement permis de rassembler un large front sur cette question afin de doter notre canton d'une loi très ambitieuse en la matière.

Le groupe des députés libéraux-radicaux travaille dans ce cadre à trouver un mécanisme d'encouragement aux propriétaires qui rende attractif ce changement réglementaire.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... la M 2845, déposée par Pierre Nicollier. Cette motion demande que, pour l'ensemble des enseignements et des formations délivrés par le Département de l'instruction publique (DIP), le personnel élaborant le contenu pédagogique, ainsi que celui préparant les évaluations, puisse se prévaloir d'une pratique régulière d'enseignement. Cette motion fait notamment suite à la réforme des cours d'éducation sexuelle menée par le DIP consistant à séparer les intervenants en deux groupes, l'un étant sur le terrain, l'autre préparant des contenus pédagogiques. Cela implique un risque de déconnexion entre le personnel préparant le contenu pédagogique et le personnel enseignant sur le terrain prétéritant la qualité des cours dispensés aux élèves, ainsi qu'une perte d'indépendance pour le personnel enseignant, ce que la motion souhaite éviter.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15%. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5% de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20% de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

R 973 « Pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre »

En bref : cette résolution a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13127 « Allégeons la charge administrative des entités subventionnées »

En bref : ce PL vise à simplifier la procédure de subventionnement des entités soumises à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Il propose quatre mesures : l'allongement des contrats de prestations, de 5 ans au lieu de 4 ans, des encouragements à la recherche de fonds propres ou privés, la possibilité de conclure un avenant au contrat de prestation et le relèvement du seuil à 800 000 francs par an pour la soumission à la LIAF.

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 13031 « Simplification de la procédure de l'examen des comptes de l'État »

En bref : ce PL demande de simplifier la procédure d'examen des comptes de l'État. Actuellement, les politiques publiques et les rapports relatifs aux états financiers des régies publiques sont traités l'un après l'autre. Avec la modification apportée par ce PL, les politiques publiques seraient traitées en un seul débat et vote, de même que les rapports financiers des régies publiques, réduisant donc largement la durée de l'examen des comptes de l'État, permettant ainsi au Grand Conseil de traiter d'autres objets.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défailtante dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2804 « Brochures de votations : pour la mise en place d'une clause de "désinscription" »

En bref : cette motion demande de permettre aux membres du corps électoral qui le souhaitent de se désinscrire de la distribution des brochures d'informations pour les votes, et de prévoir un système de notification numérique de remplacement. Cette motion vise à s'adapter aux nouvelles pratiques de la population et à réduire l'empreinte écologique des votations.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

SÉCURITÉ

PL 12984 « Pour la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques dans et autour des installations communales de gestion des déchets »

En bref : ce projet de loi demande la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance aux abords des installations communales de gestion des déchets. Il s'agit de garantir la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que le respect des horaires de dépôt des déchets, et de prévenir la commission de dépôts illicites de déchets et de déprédations.

PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

En bref : ce projet de loi vise à inclure dans le domaine de la protection globale de l'individu l'ensemble des aspects concernant sa vie numérique, afin que les droits fondamentaux et les libertés soient aussi garantis dans ce contexte. La norme d'intégrité numérique se place en tant que prolongement du droit fondamental à l'intégrité et de la protection de la personnalité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref : la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française : "Soldes" »

En bref : la motion demande à l'État d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2758 « Les chaufferettes, c'est super chouette. Surtout quand elles sont écologiques ! »

En bref : cette motion demande de faciliter, accélérer et anticiper autant que possible la délivrance d'autorisations pour l'utilisation de chaufferettes écologiques par les cafetiers-restaurateurs. Elle demande également de prolonger les dispositions spéciales liées aux terrasses pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 et de cautionner si besoin, notamment à l'aide de prêts, l'achat de chaufferettes écologiques. Il s'agit de faciliter le quotidien des cafetiers-restaurateurs, de répondre aux besoins de confort de leur clientèle, tout en préservant l'environnement.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 13030 « Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles »

En bref : ce projet de loi vise à être un contre-projet, fiscalement neutre, au projet de loi du Conseil d'État de réévaluation du patrimoine immobilier, qui coûterait 90 millions aux contribuables. Ce projet propose de fixer la réévaluation périodique de ces immeubles à l'indice genevois à la consommation, pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID. À titre de mesure d'accompagnement et dans le but d'atténuer le prélèvement fiscal lié à cette augmentation, mais également pour diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, il propose une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune.

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

M 2836 « Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

En bref : cette motion demande de mettre en place, en collaboration avec l'Office cantonal des véhicules et la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d'immatriculation dans les offices postaux du canton, en particulier dans les zones hors de l'hypercentre et des centres urbains.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref : cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'État a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se raccrochant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se raccrochant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref : la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13086 « Accélérons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer la transition énergétique en supprimant les obstacles administratifs, notamment dans le cadre de rénovations en zone 4B et 4B protégée (zone rurale).

PL 12973 « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

M 2811 « Simplifions les procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments »

En bref : cette motion demande une simplification des procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments, un assouplissement du cadre législatif et réglementaire, de même qu'une réduction des émoluments administratifs. Elle demande aussi à garantir l'exemplarité de l'État en procédant à l'assainissement des bâtiments publics d'ici 2025, et à s'assurer que les moyens financiers nécessaires pour réaliser les assainissements soient mis à disposition des secteurs privé et public.

M 2759 « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'État de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2845 « DIP - Contenu pédagogique et évaluations : maintenons le personnel sur le terrain »

En bref : cette motion demande que, pour l'ensemble des enseignements et des formations délivrés par le Département de l'instruction publique, le personnel élaborant le contenu pédagogique, ainsi que celui préparant les évaluations, puisse se prévaloir d'une pratique régulière d'enseignement.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA
Cours de Rive 4
1204 Genève

+41 22 318 30 70
regie@tournier.ch
www.tournier.ch

Politique culturelle cantonale, un projet qui ne tient pas ses promesses

NOTRE PARTI A ÉTÉ SAISI DERNIÈREMENT D'UNE DEMANDE DE CONSULTATION MENÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE SUR SON PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE CANTONALE ET L'AVANT-PROJET DE LOI LIÉ. UNE ÉQUIPE FORMÉE PAR LES DÉPUTÉS FRANCINE DE PLANTA, PATRICK MALEK-ASGHAR, PIERRE NICOLLIER ET DIANE BARBIER-MUELLER, AINSI QUE DE GUILLAUME PICTET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE CULTURE, ET DE SEBASTIAN AESCHBACH, CONSEILLER MUNICIPAL EN VILLE DE GENÈVE, A ÉTÉ CHARGÉE D'Y RÉPONDRE. DANS CET ARTICLE, GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, EXPOSE LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR CETTE CONSULTATION.



Par Gabriel Delabays



DES LIGNES DIRECTRICES PEU CLAIRES ET UNE STRATÉGIE OBSCURE

Le projet de politique culturelle cantonale était très attendu depuis le début de la législature en 2018. Après de nombreuses consultations, le Département de la cohésion sociale a formulé dans son projet de politique culturelle quatre

lignes directrices : cofinancer et améliorer la coopération entre les communes et le canton, soutenir la création artistique professionnelle et sa diffusion, favoriser une transition durable et sociale dans le domaine de la culture, et élargir l'accès de la culture au plus grand nombre.

Sur le premier axe, on ne peut que saluer la volonté d'établir une meilleure gouvernance et le fait d'établir une meilleure coopération entre le niveau cantonal et communal. Cependant, le fait d'y amener des cofinancements ne fera qu'alourdir les processus et rate l'objectif de désenchevêtrement qui était souhaité. Sur les autres axes, les attentes du PLR sont complètement déçues : les lignes directrices manquent leur cible, apportant plus de doublons que de simplifications des processus. Les stratégies de cofinancement risquent de donner lieu à des solutions d'arrosage et d'augmenter le personnel des administrations, alors que Genève alloue déjà des montants conséquents pour la culture. Au lieu de favoriser un guichet unique pour les artistes et les acteurs culturels, on risque simplement de les faire naviguer d'interlocuteur en interlocuteur, alourdissant donc les soutiens et la machine à subventions. Dernier point, le canton semble vouloir dicter le contenu culturel, avec des axes stratégiques sur une culture « plus respectueuse de l'environnement », « plus inclusive » : cela n'amènera qu'une politisation de la culture, avec une définition du politiquement correct, alors que celle-ci devrait rester libre de ses choix et orientations. En bref, des lignes directrices peu rassurantes et qui enfoncent des portes ouvertes.

Les lignes directrices manquent leur cible, apportant plus de doublons que de simplifications des processus.

L'OBJECTIF DE DÉSENCHÈVÈTÈMENT COMPLÈTEMENT RATÉ

L'avant-projet de loi n'est pas plus rassurant et donne l'impression de vouloir contenter l'ensemble des acteurs consultés, sans adopter une stratégie claire. On ajoute des cofinancements d'institutions jugées stratégiques, des subventions supplémentaires, un chèque-culture pour l'ensemble de la population, sans se poser la question de comment l'État pourra financer ces nouvelles prestations, qui ne pourront donner lieu qu'à une situation d'arrosage complet, sans objectif clair.

Cet avant-projet de loi semble plus relever du message politique à l'attention du secteur culturel que d'une véritable opération de désenchevêtrement. L'avant-projet de loi ne spécifie pas, ni ne définit clairement les tâches et les compétences communales et cantonales. Des critères de priorité sont exposés, mais sans définition, et les critères pour définir les institutions jugées « stratégiques » n'ont pas été élaborés, ni précisés dans l'avant-projet de loi. De plus, on crée de nouveaux organes de consultation, alourdissant la machine politique et administrative, plutôt que de proposer une refonte du conseil

consultatif de la culture, permettant de mieux intégrer les différents acteurs culturels. Enfin, l'avant-projet de loi n'ajoute que des doublons, manquant concrètement l'objectif d'une simplification des processus pour les acteurs culturels et les artistes. La politique cantonale telle qu'exposée n'apporte en réalité aucun transfert de charges et de compétences, comme le souhaite le PLR, et crée uniquement une nouvelle usine à gaz.

LE PLR EN ORDRE DE BATAILLE

Notre parti est déjà prêt pour la suite. Se prononcer sur cette consultation a permis de réfléchir à une série d'amendements et de positionnements à prendre sur les différentes propositions amenées par ce projet de politique culturelle. Par ailleurs, notre parti a eu l'occasion de s'exprimer publiquement en février dernier avec un papier de position sur la culture – exposé dans l'édition d'avril du *Nouveau Genevois*. Celui-ci avance des propositions concrètes afin de redonner une vraie importance à la culture à Genève, avec une gouvernance claire et l'objectif d'une répartition réussie des compétences en matière culturelle entre le canton et les communes.

Le canton semble vouloir dicter le contenu culturel, avec des axes stratégiques sur une culture « plus respectueuse de l'environnement », « plus inclusive » : cela n'amènera qu'une politisation de la culture.

Visite du Conseil fédéral à Meyrin



Par Fabien Grognuz

LE 27 AVRIL DERNIER, LE CONSEIL FÉDÉRAL S'EST RÉUNI À MEYRIN ET EST VENU À LA RENCONTRE DE LA POPULATION. FABIEN GROGNUZ, VICE-PRÉSIDENT DU PLR MEYRIN ET CONSEILLER MUNICIPAL, REVIENT SUR CET ÉVÈNEMENT MÉMORABLE ET PRÉSENTE UNE INITIATIVE POPULAIRE LANÇÉE PAR L'ASSOCIATION.

SÉANCE EXTRA-MUROS DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président de la Confédération a choisi notre commune pour tenir la séance extra-muros du Conseil fédéral. Il voulait un endroit qui représente l'innovation et la diversité. Son choix s'est naturellement porté sur Meyrin, vu la présence du CERN et de ses 144 nationalités différentes. Ignazio Cassis et cinq Conseillers fédéraux se sont retrouvés sur l'Esplanade des Recréations, dans le quartier des Vergers pour partager le verre de l'amitié avec plus de 1000 personnes de tous âges, principalement des Meyrinois.

Cet apéritif, placé sous le signe de la convivialité a permis au public venu en nombre de parler avec les Conseillers fédéraux et de prendre des photos. Notre section communale était bien sûr de la partie pour adresser nos chaleureuses salutations au Président de la Confédération, ainsi qu'à la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter.

REMISE DU PRIX WAKKER

La septième Conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, n'a pas pu participer à ce moment de rencontre. Elle viendra toutefois le 25 juin prochain à Meyrin, cette fois-ci sur la campagne Charnaux, pour la remise du 50^e prix Wakker. Ce prix décerné par Patrimoine Suisse récompense une culture du bâti de qualité, entre hier, aujourd'hui et demain.

À cette occasion, les festivités mettront en valeur le patrimoine de notre ville à travers des balades, ouvertes au public plusieurs samedis jusqu'à la fin septembre.

Cet apéritif, placé sous le signe de la convivialité a permis au public venu en nombre de parler avec les Conseillers fédéraux et de prendre des photos.



INITIATIVE SUR LE MANÈGE DE MEYRIN

Sur un autre sujet, le PLR Meyrin est actif pour sauver le manège de la commune. Le manège de Meyrin existe depuis plus de 50 ans au cœur de notre ville. Malgré cela, le Conseil administratif ne souhaite pas renouveler le droit distinct permanent (DDP) après 2026. Les projets concernant cette parcelle appartenant à la commune sont peu clairs, certains parlent de la transformer en zone de verdure.

Lors du Conseil municipal de décembre, notre parti a déposé une motion demandant d'explorer toutes les pistes pour que notre ville puisse conserver un manège sur notre territoire. Ce lieu intergénérationnel et fonctionnant sans subvention permet à de nombreux cavaliers de pratiquer leur sport et d'explorer la campagne.

Suite au refus de cette motion par la majorité du Conseil municipal, notre association communale a décidé de lancer une initiative populaire pour sauver le manège de Meyrin. Le but de l'initiative est de prolonger le DDP d'au moins 5 ans en attendant de trouver une solution pour relocaliser les activités du manège, et d'avoir une clarification sur le projet d'affectation de cette parcelle. Si vous habitez à Meyrin, nous vous invitons à signer notre initiative. Si vous habitez plus loin, n'hésitez pas à en parler à vos connaissances meyrinoises.

Notre association communale a décidé de lancer une initiative populaire pour sauver le manège de Meyrin.

De l'indignation insatiable à la perte de la liberté

QUI AURAIT PENSÉ QUE LA LIBERTÉ NE SERAIT PAS UN ACQUIS EN 2022 ? TANT AU NIVEAU GÉOPOLITIQUE QU'AU NIVEAU SOCIÉTAL, IL EXISTE DES COMBATS QUE L'ON AURAIT IMAGINÉ GAGNÉS. À TORT SELON JOËLLE FISS, DÉPUTÉE, POUR QUI NOUS VIVONS UNE PÉRIODE DE REcul.



Par Joëlle Fiss

UNE SÉRIE DE RÉGRESSIONS À L'INTERNATIONAL

En 2021, c'est la reconquête des talibans en Afghanistan. Les femmes afghanes attendent toujours d'être traitées comme des êtres humains. Or, voilà le retour à l'obscurantisme salafiste de 1996 lors de la prise d'assaut de Kaboul, après des années de guerre civile.

En 2022, la Russie envahit l'Ukraine. La guerre en Europe n'est plus froide, mais brûlante. La paix et la stabilité sur le continent sont loin d'être établies ; l'équilibre des forces du monde se bousculent sous nos yeux et l'Histoire s'accélère.

En 2022, le droit à l'avortement est remis en cause aux États-Unis. La Cour suprême des États-Unis ose reconsidérer un arrêt de 1973 sur cette question. Le corps des femmes est débattu de plus en plus – inimaginable il y a quelque temps.

Et puis, la Genève internationale a aussi ses défis. L'architecture moderne des droits de l'Homme, telle qu'elle a été conçue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – ici-même dans la Cité de Calvin – s'effrite aussi. Au fur et à mesure, cette remise en question prend une place plus visible au niveau international et local.

LE WOKISME S'ÉTEND À GENÈVE

Au niveau local, la liberté s'effrite de façon graduelle et quasi imperceptible.

Entre le *wokisme*, la *cancel culture*, ainsi que l'autocensure ambiante, la société semble éprise d'une indignation insatiable qui affecte même les libertés académiques à l'Université de Genève.

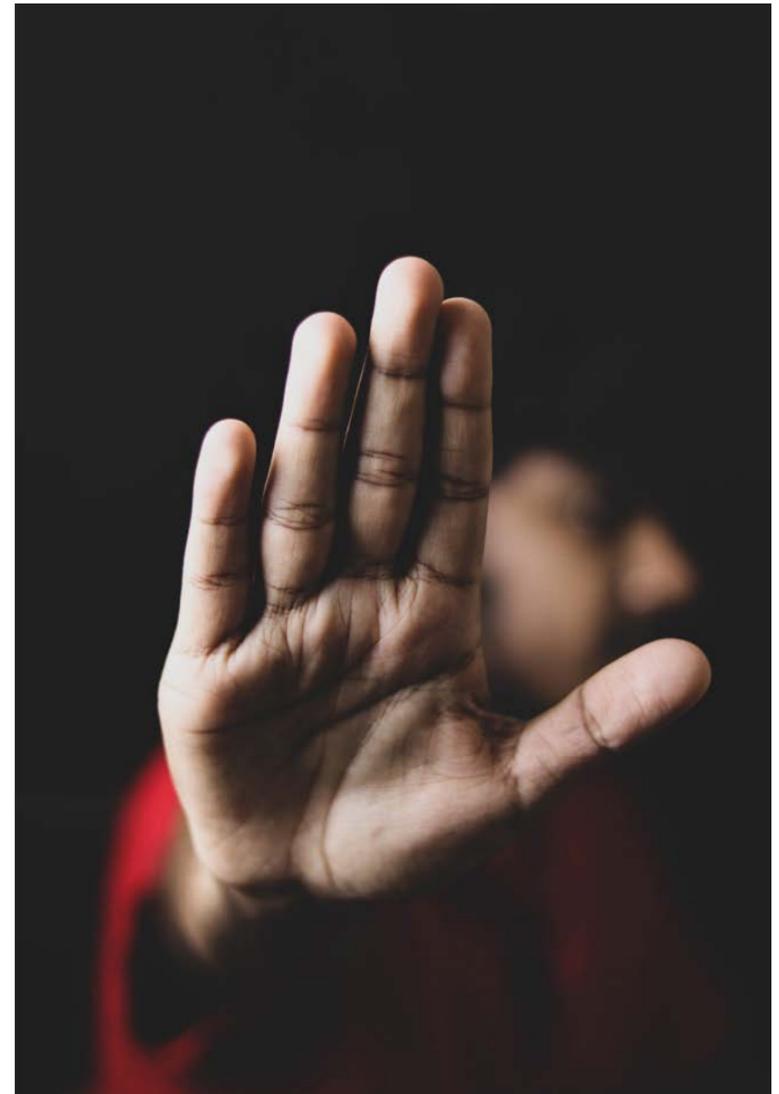
Le *wokisme* est devenu une expression pour caractériser une rhétorique radicale accusant en permanence les citoyens de perpétuer des inégalités structurelles. Alors qu'à l'origine, il apparaît pour désigner les individus conscients des violences et des discriminations subies par les noirs américains, ce combat – toujours aussi légitime bien sûr – a donné naissance à un courant idéologique contre-productif qui freine toutes les luttes contre les discriminations. Être *woke*, c'est défendre la simplification des problèmes complexes.

Le tribu *woke* dépeint un monde binaire gouverné par les rapports de forces inéluctables. Dominants et dominés, bourreaux et victimes se côtoient en permanence dans la cité. À tout moment, l'on est prié de choisir son camp. Face à cette société hypersensible, toujours prête à s'indigner, la résilience personnelle et collective a perdu ses muscles pour appréhender la complexité. « Être vexé » devient une valeur en soi et nous donne automatiquement raison ; au fond, l'on n'a plus besoin

de réfléchir, argumenter ou convaincre. Mieux vaut suspecter, accuser et dénoncer. La complexité et la nuance deviennent trop intimidantes pour être appréhendées.

L'individu est réduit à une identité simplifiée et stéréotypée. Il reste incapable de concilier une mosaïque d'appartenances diverses. Il est cloué par une série de caractéristiques déterministes, par exemple son origine ou son sexe. Puis, l'on déduit comment il est programmé à réfléchir et agir. Le *wokisme*, c'est la robotisation de l'humain. Il arrache à l'humain la possibilité de se réinventer et de se définir comme il le souhaite.

« Être vexé » devient une valeur en soi et nous donne automatiquement raison.



LA « CANCEL CULTURE » À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Les Genevois ont récemment vécu en direct le phénomène de la *cancel culture* (culture de l'annulation), lorsque deux conférencières jugées transphobes par des militants ont été empêchées de s'exprimer lors d'un débat à l'Université de Genève. Dans une deuxième rencontre, les notes de l'invité auraient été déchirées et l'intervenant aurait été aspergé d'eau. Prendre en otage un débat d'idées à l'UNIGE au nom de « l'indignation », devient une stratégie graduellement acceptable. Ces pratiques imposent une action d'autojustice, où la personne offensée élimine celle qu'elle dénonce.

Dans cet univers orwellien, l'on prend plaisir à évincer la complexité d'un débat, par exemple en boycottant un film si le réalisateur ne nous plaît pas. Ou pire, de réécrire l'Histoire, en déboulonnant une statue controversée. La langue, l'histoire, l'art, la musique, la littérature et l'éducation doivent être désinfectés de tous les délits du passé. Au lieu de regarder la vérité en face, et de comprendre le passé pour éviter des erreurs dans le futur, il s'agit de transmettre des messages rétroactifs et artificiellement positifs. Le *cancel culture*, c'est le révisionnisme historique – et c'est aussi le refus de débattre le controversé. Or, une société ne peut jamais avancer sans débat.

UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉAFFIRMER L'UNIVERSALITÉ DES DROITS DE L'HOMME

La droite paraît tétanisée par ces phénomènes. À tort ! Au contraire, elle devrait saisir cette opportunité. En réalité, on lui présente sur un plateau d'argent la possibilité de réaffirmer le débat sur les droits de l'Homme. Les partisans *woke* critiquent l'universalité des droits de l'Homme parce qu'elle masque, prétendent, les différences de chacun. Selon eux, les combats spécifiques deviennent invisibles. Si tout le monde est pareil, comment aborder la diversité ? Cette lecture démontre une alarmante incompréhension de ce qu'est une valeur dite « universelle ».

Depuis les Lumières, les valeurs universelles ne visent pas à effacer ou à minimaliser les distinctions, mais à assurer l'égalité de chacun devant la loi, en dépit des différences – qu'importe leur race, couleur, sexe, langue, religion, opinion ou origine nationale ou sociale. Tout le monde n'est pas uniforme, mais tout le monde est égal.

Le PLR doit réaffirmer à chaque occasion que l'égalité de tous devant le droit n'affaiblit en rien l'importance d'étudier l'angle spécifique de chaque forme de discrimination. Chaque forme d'intolérance est ancrée dans son propre contexte socio-historique et appelle à une réponse ciblée. Par exemple, la lutte contre le racisme, le sexisme ou l'intolérance religieuse



méritent à chaque fois une approche ajustée. Il faut continuer à défendre les valeurs universelles des droits humains fondamentaux, tout en soulignant que chaque forme de discrimination doit être déchiffrée selon

son propre contexte et les solutions doivent être ciblées. Cette approche est aujourd'hui délaissée.

L'érosion de nos libertés – géopolitiques et sociétales – s'inscrit-elle dans un contexte généralisé et interconnecté ? Ce serait une question sociologique fascinante à explorer. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, il y a une véritable crainte de perdre ce qui autrefois était considéré comme acquis et établi ; que ce soit la paix en Europe, la santé publique, l'avenir de la planète et... l'étude de l'Histoire et la défense des droits de l'Homme.

L'égalité de tous devant le droit n'affaiblit en rien l'importance d'étudier l'angle spécifique de chaque forme de discrimination.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

  GROUPE
SPG-RYTZ
www.spg-rytz.ch

Assemblée générale à Lancy

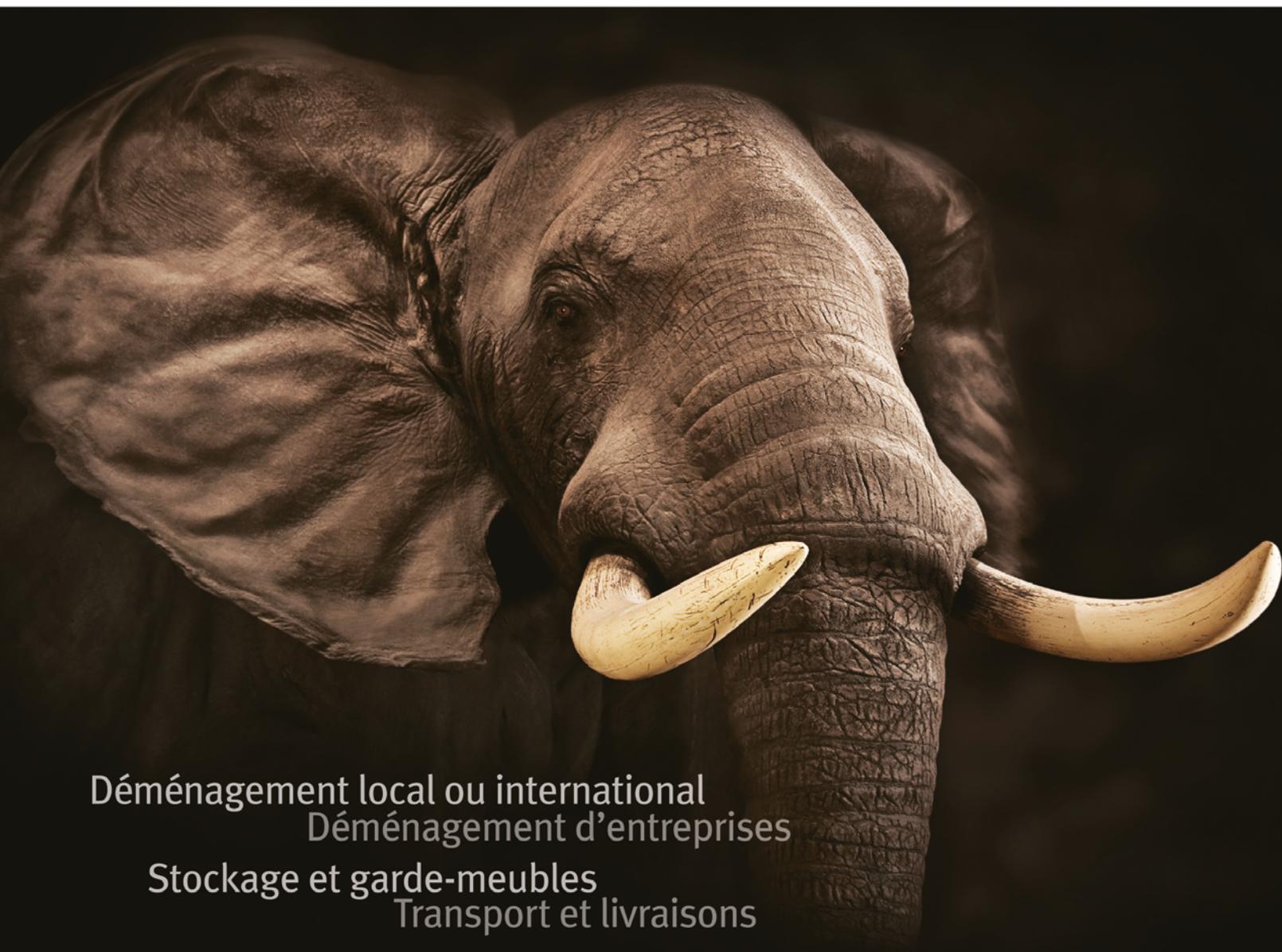
PLR
Les Libéraux-Radicaux
Genève

plr-ge.ch

Twitter Facebook Instagram LinkedIn



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00